Bourse du Travail, à 3 heures de l'après-midi, les grévistes ont décidé qu'ils iraient toucher leurs salaires tous ensemble et se sont rendus en masse de la Bourse du Travail aux Chantiers.

La paie a eu lieu sans aucun incident.

Dans une réunion de la Fédération des Syndicats de Dunkerque, qui a eu lieu vendredi soir à la Bourse du Travail, les délégués des syndicats ont voté une motion de solidarité en faveur de leurs camarades grévistes des Chantiers de France.

La Course Paris-Roubaix

La grande épreuve routière se disputera aujourd'hui pour la douzième fois. — L'historique de Paris-Roubaix : les gagnants des années précédentes. — Quel sera le vainqueur de 1907 ? — Le départ, l'itinéraire et l'arrivée. Les engagés. — L'horaire probable.

A l'heure très matinale où les premiers numéros de ce journal seront distribués aux vendeurs et où la plupart d'entre vous aurez les paupières closes, dans une petite localité de la banlieue parisienne, à Chatou, il n'y aura plus depuis longtemps âme qui dorme et le ronronnement des moteurs d'automobiles, les grelots de milliers de bicyclettes, l'incessant piétinement d'une foule considérable où toutes les classes de la *société se trouveront mêlées*, les cris, les appels, feront un effroyable vacarme qui contrastera étrangement avec le calme habituel de cette placide cité.

La raison d'un pareil bruit à une pareille heure ? L'explication de cette affluence ? On sera sur le point de donner le départ aux concurrents de la course cycliste « Paris-Roubaix ».

PARIS-ROUBAIX

Le titre parut bien osé lorsqu'il tint pour la première fois l'affiche au printemps de 1896 — il y a onze ans ! Eh ! quoi, des hommes allaient se risquer à accomplir d'une seule traite une pareille randonnée ! Ces frêles roues d'acier entourées d'un boudin d'air à paroi si mince que cela semblait être une gageure, ces roues qui leur avaient valu de la part de Mme Gyp l'impertinent qualificatif d' « imbéciles à roulettes » allaient être soumises, 271 kilomètres durant, au contact de toutes les fondrières, de tous les cailloux de la route et surtout de ces terribles pavés du Nord, juste effroi des premiers cyclistes ? C'était en vérité de la pure folie !

L'événement prouva que ce n'était que de l'audace : presque tous les engagés accomplirent le trajet de bout en bout et Joseph Fischer — derrière ses entraîneurs humains — arriva à Roubaix, au parc Barbieux, très frais et ayant couvert l'itinéraire en un temps qui battait de loin les plus optimistes pronostics.

La grande course était lancée. Elle eut lieu de nouveau l'année suivante, en 1897, avec son succès égal. Ce fut cette fois Maurice Garin, derrière entraîneurs humains également, qui s'adjugeait la première place.

En 1898 succès plus grand encore s'il se peut. La fortune continuait de sourire à l'audace. On remplaçait l'entraînement humain par l'entraînement mécanique et Maurice Garin cueillait de nouveaux lauriers. Le succès de l'épreuve tant au point de vue du nombre des engagés qu'à celui de l'intérêt suscité dans le public, ne se démentit jamais. On eut successivement à inscrire à la page d'honneur du palmarès de la course : en 1899, Champion (entraînement mécanique) ; en 1900, Bouhours, (entraînement mécanique) ; en 1901, Lesna, (entraînement humain) ; en 1902, Lesna, (entraînement humain) ; en 1903, Aucouturier, (entraînement humain) ; en 1904, Aucouturier (pas d'entraîneurs) ; en 1905, Trousselier (entraînement humain).

Enfin l'année dernière, le jour de Pâques 1906, le jeune Cornet gagnait la course après une lutte admirable.

Quel sera le vainqueur de 1907 ? Les noms des meilleurs routiers figurent dans la liste d'engagements que nous publions ci-dessous : Cadolle, Cornet, Passerieu, Trousselier, Emile et Léon Georget, Petit-Breton, etc. Nous ne voulons faire aucun pronostic, nous souhaiterons seulement que la première place revienne au meilleur, qu'aucun accident de route, qu'aucune erreur d'itinéraire ne fausse le résultat de la course. Tous les vrais sportsmen feront le même vœu.

« Paris-Roubaix » est une épreuve magnifique qui par le terrain où elle se dispute, la longueur du parcours — lequel n'a rien d'excessif — constitue ce qu'on pourrait appeler « l'épreuve type » ; il faut souhaiter que chaque année ce soit véritablement le meilleur, non seulement des engagés, mais de tous les routiers en général, dont le nom vienne ajouter avec une nouvelle ligne, une nouvelle gloire sur le livre d'or de la course.

MELCHIOR.

LE DEPART, L'ITINERAIRE ET L'ARRIVEE

Le départ de la course Paris-Roubaix sera donné ce matin à 7 heures, à Chatou (Seine). Les coureurs traverseront successivement les localités suivantes :

Saint-Germain, Croix-de-Noailles, Achères (passage à niveau), Pont de Conflans, Eragny, Pontoise, Ennery, Hérouville (embranchement), Valangoujard, Amblainville, Méru, Corbeil-Cerf, Ressons-l'Abbaye, Bois-de-Mello, Saint-Quentin d'Auneuil, Allonne (bifurcation), Beauvais, Traversée de Beauvais, Villé, Sucrerie Saint-Martin, Notre-mont, Froisy, Canly, Breteuil, Folie-de-Bonneuil, Flers, Saint-Saufer, Dury, Amiens, Villiers-Bocage, Talmas, Beauval, Doullens, Mondicourt, L'Albret, Beaumetz-les-Loges, Arras, Saint-Nicolas, Saint-Laurent-Blangy, Gravelle, Fresnes-les-Mautauban, Brebières, Corbehem, Lambres, Douai, Raches, Faumont, Bersée, Pont-à-Marcq, Ennetières, Lesquin, Ascq, Forest, Hem, Roubaix.

L'arrivée aura lieu, comme habituellement au Parc Barbieux.

La liste des coureurs engagés cette année dans Paris-Roubaix est des plus importantes. 91 routiers sont inscrits pour se mettre en ligne le jour de Pâques, à Chatou. Voici leurs noms : 1. Passerieu, de Clichy ; 2. Garrigou, de Pantin ; 3. Novo, de Nice ; 4. Mendes, d'Anvers-sur-Oise ; 5. Allegoedt, de Roubaix ; 6. Caquant, de Nancy ; 7. Trousselier, de Levallois-Perret ; 8. Lucien Petit-Breton, de Paris ; 9. Marcel Cadolle, de Paris ; 10. Vergerserret, de Paris ; 11. Prévot, de Paris ; 12. Léon Georget, de Courbevoie ; 13. Emile Georget, de Courbevoie ; 14. Pietrois, de Parsi ; 15. Marceau Narcy, de Montargis ; 17. Sensever, de Tarbes ; 18. Ringeval, de Maisons-Alfort ; 19. Fourdrignier, de Villetaneuse ; 20. Dartois, de Douai ; 21. Ménager, de Clairfontaine ; 22. Géo Bamonde, d'Issoudun ; 23. Serrière, de Nancy ; 24. Raye, d'Amiens ; 25. Baudet, de Paris ; 26. Faure, de Saint-Etienne ; 27. Rabot, de la Sauvetat-de-Blanquefort ; 28. Curillon, de Chauny ; 29. Géo Fleury, de Lunéville ; 30. Bergery, de Courtenay ; 31. Engelhardt, de Levallois ; 32. Bronchard, de Fontainebleau ; 33. Beliard, de Plancoet ; 34. Ravizza, de Paris ; 35. Jobry, de Fontainebleau ; 36. Liévin, de Fourmies ; 37. de Ruyser, d'Anvers ; 38. Pautrat, de Pantin ; 39. Hartard, de Vitry-sur-Seine ; 40. Lafourcade, de Boulogne-sur-Seine ; 41. Renault, de Paris ; 42. Beaudroet, de Paris ; 43. Hoofstadt, de Bruxelles ; 44. Barthalot, de Paris ; 45. Himme, de Montreuil-sous-le-Bois ; 46. Volant, de Puteaux ; 47. Lucien Pothier, de Sens ; 48. Herbinière, de Paris ; 49. Bevèze, de Paris ; 50. François Marynissen, de Ronchin-lez-Lille ; 51. Mapin, de Fatouville-Grestain ; 52. Duverger, de Vannes ; 53. Decourtils, de Paris ; 54. Alzir Vivier, de Paris ; 55. Van Houwaert, de Moorslède ; 56. Devilly, de Levallois ; 57. Turbias, de Béziers ; 58. Roux, d'Orléans ; 59. Jancely, de Paris ; 60. Loit, de Lunéville ; 61. Fabert, de Colombes ; 62. Roffy, de Morret-sur-Loing ; 63. Bertholat, de Lyon ; 64. Darves, de Toulon ; 65. Carchoud, de Paris ; 66. Pierre Delplace, de Lille ; 67. Sprught, de Boom ; 68. Dubreucq, de Tournai ; 69. Commund, de Bezons ; 70. Prosper Reu, de Lille ; 71. Gastor Duthilleul, de Lille ; 72. Picard, de Moret ; 73. Véron, de Paris ; 74. Didot, de Paris ; 75. Damautot, de Levallois ; 76. Rancou, de Courbevoie ; 77. Modet, d'Houdan ; 78. Poirier, de Paris ; 79. Béranger, de Paris ; 80. Potillard, de Paris ; 81. Chevançon, de Paris ; 82. Uhlrick, de Paris ; 83. Gervais, de Couwille ; 84. Bouchaillier, de Paris ; 85. A. Roux, de Choisy ; 86. Rangon, de Paris ; 87. Crevel, de Paris ; 88. Marquant, de Paris ; 89. Lefranc, de ersailles ; 90. Delafond, de Paris ; 91. Henri Cornet, de Choisy-le-Roi.

L'HORAIRE PROBABLE

Le vent a une grande influence sur l'horaire de la course. Lorsque le vent souffle du Nord, comme c'était le cas l'année dernière et comme ce sera encore très probablement le cas aujourd'hui, l'horaire se trouve retardé, c'est ainsi que le vainqueur de 1906, Cornet, n'arriva qu'à 5 heures 29 à Roubaix au lieu de 3 heures et demie, heure prévue.

Nous donnes en conséquence ci-dessous l'horaire de 1906 et un autre horaire basé sur un temps de 8 heures 15 :

		Heures des passages probables	Heures des passages en 1906
0 k. »	Chatou	7 »	7 30
24 »	Pontoise	7 35	8 10
72 900	Beauvais	9 30	8 10
102 900	Breteuil	10 25	11 15
134 900	Amiens	11 30	12 20
146 900	Doullens	12 40	1 38
202 900	Arras	1 10	2 50
228 »	Douai	2 »	3 45
» »	Pont-à-Marcq	2 30	4 30
270 »	Roubaix	3 30	5 29

Ceux de nos lecteurs ayant l'intention de se rendre à la rencontre des coureurs à un endroit quelconque du parcours, sauront ainsi, approximativement, en combinant les deux horaires, en tenant compte de la direction et de l'intensité du vent, à quelle heure ils doivent partir de chez eux.

Dans l'Enseignement Primaire

Sont nommés directeurs et directrices d'écoles primaires élémentaires :

A Wattrelos-Baillerie, M. Gondry Gustave, à Gouzeaucourt, M. Gibon Lucien ; à Rœulx, M. Delcroix, J.-B. ; à Walincourt, M. Lourdeau Jean ; à Zeggers-Cappel, Mlle Delcambre Alix.

Sont nommés instituteurs et institutrices titulaires :

A Raillencourt-Ste-Olle, M. Sailly Auguste ; à Steenvoorde-Ryveldt, M. Déruelle Emile ; à Berthen, M. Bonnet Henri ; à Vendegies-au-Bois, M. Hovaere Auguste ; à Millonfosse, M. Lion Désiré ; à Beaumont, M. Dubois François ; à Morbecque, M. Bonseillier Emile ; à Lesdain, M. Talbotier Claude ; à Bailleul (La Crèche), M. Flamen Abdon ; à Aix, M. Bisiaux François ; à Bollezeele, Mme Denis née Lebrun ; à Don Annœullin, Mlle Gustin Julia ; à Herlies, Mlle Lussiez Marie ; à Comines-Ste-Marguerite, Mlle Vanroyen Léonie ; à Coudekerque village, Mme Malice, née Hainaut ; à Sailly (C), Mme Vaissier, née Serrez ; à Ecuélin, Mme Jouniaux née Justice.

Sont nommés titulaires chargés de classe en qualité d'instituteur adjoint et d'institutrice adjointe :

A Bollezeele, M. Denis Alexandre ; à Solesmes, M. Briffoteaux Auguste ; à Solesmes, Mme Briffoteaux née Lebon ; à Coudekerque-Branche, M. Malice Fabien ; à Cambrai, Paul Bert, M. Vaissier Alfred ; à Maubeuge, faubourg de Mons, Mlle Blondeau Marie ; à St-Python, Mme Catteen, née David ; à Douai, rue des Blancs-Mouchons, Mme Payen, née Houriez ; à Douai Frais-Maraie, Mlle Ségard Berthe ; à Villers-en-Cauchies, Mlle Taine Thérèse ; à Lille, rue Bourjembois, Mlle Sterckeman Elisa ; à Douai, rue des Blancs-Mouchons, Mlle Bourgois Marie ; à Douai, rue de Lille, Mme Allouchery, née Depetitepierre ; à Douai, rue St-Nicolas, Mme Leclercq, née Bouché.

Pour les Assises du Nord

Dans son audience de vendredi, la Chambres des mises en accusation de la cour d'appel de Douai, a renvoyé devant la cour d'assises du Nord, pour y être jugées au cours de la session de mai prochain ,les affaires suivantes :

LES VOLS DANS LES BATEAUX

Le sieur Gabriel Carpantier, âgé de 21 ans, né à Creil, marchand ambulant, demeurant à Maulde, est accusé des vols qualifiés de numéraire, de bijoux et d'objets mobiliers commis :

1. Pendant la nuit du 21 au 22 décembre 1906, à Rœux, au préjudice de la dame Lomprez et du sieur Clément ;
2. Le 30 octobre 1906, à Douai, à bord du bateau « Le Chevalier », et au préjudice du sieur Corez ;
3. Le 22 octobre 1906, à Béthune, à bord du bateau « Le Jeune André » et au préjudice du sieur François ;
4. Le 28 octobre 1906, à Douchy, sur le bateau Saint-Michel, au préjudice de M. Tailliez ;
5. Pendant la nuit du 1er au 2 décembre, à Cambrai, sur le bateau « Odon », au préjudice de M. Oscar Delattre et de Mme veuve Dubois ;
6. Pendant la nuit du 19 au 20 novembre 1906, à Denain, sur le bateau « Reine du Ciel », au préjudice de M. Pinoy.
7. Pendant la nuit du 5 au 6 décembre, à Lourches, au préjudice des époux Boone, sur le bateau « Cyclade » ;
8. Pendant la même nuit, à Lourches, sur le bateau « Albert », au préjudice de M. Durieux.

L'ASSASSINAT DE MOUSCRON

Flore Médo, femme Dubar, âgée de 35 ans, née à Tourcoing, doubleuse à Lille, est accusée d'avoir à Mouscron (Belgique), le 11 janvier dernier, noyé dans un puits son enfant âgé d'un mois.

LE PARRICIDE DE MORENCHIES

Joseph Dumont, âgé de 19 ans, journalier, né et demeurant à Morenchies, est accusé d'avoir le 9 janvier 1907, tué son père, François Dumont, jardinier au dit lieu, avec lequel il avait eu une discussion.

EPHÉMÉRIDES REGIONALES

La tuerie de Favril

31 MARS 1865

Manesse a avoué. Après des semaines d'angoisse, on connaît maintenant le monstrueux criminel qui eut la force et l'horrible courage de commettre, seul, six assassinats en quelques minutes.

Confronté hier, 31 mars, avec la seule créature échappée à cette boucherie, le misérable a cessé de nier et de faire peser, sur des innocents, les plus épouvantables soupçons.

Avant que le dernier acte de cette tragédie s'achève sur l'échafaud (1), rappelons les circonstances de ce crime qui fera époque dans les annales judiciaires du Nord.

❧

Le 17 mars 1865, à la nuit tombante, Hortense Duval, couturière, habitant le petit village de Favril, canton de Landrecies, dans l'arrondissement d'Avesnes, fut dérangée de son travail par des cris et des bruits extraordinaires partant de la maison voisine.

Cette maison, située comme la sienne, dans le centre de la commune, était occupée par Isidore Largillière, cultivateur, âgé de 48 ans, et sa famille. Dans un immeuble contigu, vivait seule, Désirée, une sœur d'Isidore, de cinq ans plus jeune que son frère.

— Mais on se tue chez les Largillière ! s'écria Hortense Duval, et bravement, elle se décida à aller voir ce qui se passait.

Mais à peine avait-elle ouvert sa porte qu'elle reculait d'effroi, en poussant un cri terrible. Elle venait d'apercevoir, étendues sur le sol, la tante Désirée et la plus jeune des filles Largillière, Léopoldine, une enfant de seize ans. Elles gisaient, la tête fracassée et le cerveau broyé, dans une mare de sang.

Les clameurs d'épouvante de la couturière attirèrent les voisins. Une autre femme, Joséphine Baudoin et François Sculfort, marchand d'épines, accoururent au secours. Ils pénétrèrent dans la maison. L'horreur les glaça.

Sur le seuil, ils heurtèrent un corps inanimé ; c'était celui de la femme Largillière, une robuste paysanne de 46 ans, appuyée contre la porte entr'ouverte, à l'endroit où elle était tombée.

Elle portait à la tête cinq affreuses blessures. Les trois premières balafraient le crâne et semblaient avoir été faites avec un instrument tranchant. Un autre coup lui avait brisé la mâchoire et l'on voyait les traces d'un dernier, derrière l'oreille.

L'infortunée respirait encore. On la releva et on lui donna les premiers soins. Pendant ce temps, on continuait les recherches.

Sur la rue, à quelques pas de la porte s'étendait un quatrième corps, celui de Bibiane, la fille aînée des époux Largillière, âgée de 19 ans. Elle était morte, la tête atteinte de huit coups différents, dont deux avaient enfoncé la boîte crânienne.

A l'intérieur de l'habitation, dans la première pièce servant de cuisine, on remarquait des indices de lutte et des traînées de sang. En les suivant, on arriva à l'écurie. Là, deux corps sans vie, s'allongeaient sur la litière, aux pieds des chevaux. Le premier était celui du père Largillière. Il avait la face broyée ; l'orbite d'un des yeux était vide et une série de plaies contuses s'échelonnaient sur tout le visage.

On retrouva, à côté de son père, le cadavre du petit Isidore qui n'avait que quinze ans. Son crâne était fracturé de toutes parts et la cervelle avait failli par une plaie latérale.

❧

La déposition de la femme Largillière, qui seule a échappé à la mort et les aveux de Manesse, permettent de reconstituer la scène du crime.

Il était six heures et demie du soir. Le repas du soir se trouvait sur la table ; la femme et les enfants avaient même fini de souper, sans attendre le retour du père, parti aux champs avec les chevaux, et qui ne devait pas rentrer avant la nuit. Léopoldine, la plus jeune des filles, était même déjà sortie pour aller passer la veillée avec la tante Désirée.

A ce moment, on entendit le pas des chevaux dans la rue, et la femme Largillière dit à son fils Isidore :

— Prends le « crassé » (c'est le nom patois d'une espèce de lampe en usage à la campagne) et va éclairer ton père qui rentre à l'écurie.

Elle ajouta :

— Et toi, Bibiane, descends à la cave tirer du cidre.

Isidore sortit. Au bout d'un instant, Bibiane reparut avec le pot de cidre. Sa mère, étonnée de ne pas voir arriver son mari et entendant du bruit dans l'écurie, lui dit alors.

— Va donc voir ce qu'ils font. Il est temps de finir de souper.

La jeune fille courut aussitôt à l'écurie, en passant par un couloir intérieur qui fait communiquer avec la cuisine. A partir de ce moment, raconte la veuve Largillière, je ne me rappelle plus rien. Il me semble que j'ai vu passer, en courant, Bibiane et une ombre et je suis tombée comme une masse. Je n'ai repris connaissance que le lendemain dans mon lit.

Que s'était-il passé en réalité ?

Isidore Largillière, le père, en rentrant au village, avait rencontré son cousin, Joseph Manesse. Cet homme lui portait une haine féroce qu'il n'arrivait pas à dissimuler. Il avait eu avec lui des querelles de voisinage, et une brouille assez longue au sujet du partage d'une pâture.

Manesse ne passe pas pour être violent. C'est un homme de moyenne taille, au front bas qui passe pour avoir mangé son bien et qui a des dettes criardes. Il faut ajouter qu'il est le plus proche héritier des Largillière, au cas où le père, la mère et les enfants vinssent à disparaître.

Il s'était réconcilié avec son cousin. On dit même qu'il faisait la cour à sa femme, et ce soir là, chemin faisant, il avait trouvé le moyen de se faire inviter à prendre une tasse de café.

Il entra dans l'écurie avec Largillière, et au moment où celui-ci se baissait pour attacher ses chevaux, il saisit une hache, cachée sous sa blouse. D'un seul coup il l'abattit à ses pieds.

Pendant qu'il s'acharnait sur sa victime, arrive Isidore avec la lampe. Il le frappe à son tour, achève le père et piétine les deux cadavres : « Je frappais toujours, a-t-il dit. Une fois le premier coup donné, on ne peut plus s'arrêter ».

Envoyée par sa mère, Bibiane survient. Elle aussi, il la frappe. Mais celle-ci, grande et forte jeune fille, ne tombe pas à la première blessure. Elle se sauve, gagne la cuisine et de là se précipite dans la rue.

Manesse la poursuit. En passant, il étourdit d'un coup de revers la femme Largillière et atteint Bibiane. Cette fois, la malheureuse ne peut plus lui échapper ; il lui brise le crâne, et revenant sur la mère, il recommence à l'assommer.

Il allait la laisser, la croyant morte, quand subitement il vit paraître Léopoldine et la tante Désirée : le bruit les avait attirées sur la rue. Il se précipita sur elles, et en un instant, il fait deux nouvelles victimes.

La scène de carnage était terminée. Elle n'avait duré que quelques minutes. Manesse put se sauver avant l'arrivée des voisins. Audacieusement, il alla finir sa soirée dans deux estaminets du village.

Les dépenses qu'il y fit, l'exaltation qu'on remarqua chez lui inspirèrent des soupçons. L'enquête de la gendarmerie releva d'autres indices compromettants : il fut arrêté. Mais sa culpabilité restait douteuse et ses aveux seuls ont fait connaître à la justice les détails exacts de la boucherie de Favril.

Pour copie conforme :
Emile ALEXANDRE.

(1) Condamné le 5 août 1865, Manesse fut guillotiné à Landrecies le 10 septembre suivant.

Dernière Heure

Une lettre de M. Clémenceau

Paris, 30 mars. — M. Clémenceau adresse au « Figaro » la lettre suivante :

« Dans un article que vous intitulez : Analyse complète. — Les papiers de Montagnini, vous écrivez :

Il n'est pas question dans le dossier de l'entrevue de Carlsbad dont j'ai parlé il y a quelques jours. Ce n'est pas à dire qu'elle n'a pas eu lieu et que M. Clémenceau n'ait pas réellement proposé plus ou moins sérieusement à un évêque missionnaire des Pères Blancs, qui faisait lui aussi à Carlsbad une saison quand fut publiée l'encyclique « Gravissimo », de partir pour Rome dans le dessein d'amener le pape à résipiscence, ce que l'évêque refusa ». J'ai le devoir d'opposer le démenti le plus formel à cette allégation.

Lors de mon dernier séjour à Carlsbad, j'ai reçu du père Chamettan une lettre par laquelle il me demande aimablement de venir me rendre visite. Je m'empressai de lui indiquer à quelle heure il pourrait me rencontrer chez moi et, quand il se présenta, je l'ai reçu avec toute la courtoisie qui lui est due. Il n'avait rien d'ailleurs de particulier à me dire. Nous causâmes comme il était naturel, de notre commune campagne d'Arménie. L'entrevue dura dix minutes environ. Il se peut qu'au cours de la conversation une vague illusion ait été faite par lui ou par moi à la situation de l'église, ce dont je ne me souviens pas, mais j'affirme catégoriquement que je n'ai ni proposé ni ne pouvais proposer à un homme qui m'était inconnu quelques minutes auparavant, aucune mission à Rome ni ailleurs et que, par conséquent, il n'eut point à refuser ce qui ne lui fut pas offert. Je défie toute objection sur ce point.

Vous faites allusion plus loin à une madame X... que l'on affirmait être allée à Rome pour le compte du gouvernement et qui d'ailleurs ne fut pas reçue au Vatican. Comme je n'ai envoyé ni homme, ni femme au Vatican on n'a dû éconduire aucune personne ayant, pour si peu que ce fût, qualité de massager officieux.

Enfin, pour raconter que M. Montagnini connaissant mes énormes besoins d'argent attribué sans doute à l'entretien de mon luxe bien connu aurait eu l'innocente pensée de m'amener au pape moyennant une grosse somme d'argent, à quelle extrémité se voit réduite l'église romaine pour le recrutement de ses défenseurs ? Je n'ai pas le droit de faire personnellement usage des papiers de Montagnini dans les circonstances présentes tandis que des indiscrétions expurgées avec soin peuvent venir impunément de l'autre côté pour tâcher d'amortir, avant la connaissance des documents, l'effet du coup inévitable.

Je me bornerai donc à vous dire que l'ordure jésuitique signalée par vous ne doit pas semble-t-il, être mise au compte personnel de M. Montagnini. Elle lui fut apportée toute fraîche dit-il, par un personnage dont le nom vous est probablement connu. Croyez bien que je ne manquerai pas de m'en expliquer publiquement avec lui dès que le dialogue sera compatible avec mon devoir. Personne n'en perdra rien pour avoir attendu une quinzaine de jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, ma considération très distinguée.

(Signé) : G. CLEMENCEAU.

P. S. — Je vous prie de publier cette lettre selon les conditions prescrites par la loi.

Le Repos Hebdomadaire

INTERESSANT JUGEMENT

Lyon, 30 mars.— Le conseil des prud'hommes de Lyon, réuni en bureau de jugement sous la présidence de M. Bernard, juge de paix, a été appelé à se prononcer sur l'application de la loi du 13 juillet 1906 relative au repos hebdomadaire.

Un ouvrier boulanger renvoyé par son patron réclamait à ce dernier 150 francs d'indemnité pour renvoi sans motif justifié. Le patron avait observé le délai de huitaine d'usage.

De l'enquête ordonnée par le conseil, il paraissait résulter que le patron avait congédié l'ouvrier parce que celui-ci voulait bénéficier de la loi sur le repos hebdomadaire.

Dans les considérants du jugement, il est dit que, si le patron renvoie son ouvrier sans motif légitime et fait du droit de résiliation un usage abusif, il peut être condamné à payer à l'ouvrier, en plus du délai de préavis une indemnité que les tribunaux doivent fixer d'après les circonstances de la cause.

Attendu que, d'après l'article 1er de la nouvelle loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, il est interdit d'occuper plus de six jours par semaine un même ouvrier dans un établissement industriel ou commercial; que D..., patron boulanger, est assujetti à cette loi et doit l'observer; qu'il n'avait donc pas le droit d'employer S..., comme ouvrier plus de six jours par semaine ou ne devait, par conséquent, pas le renvoyer pour le motif que S... voulait observer la loi du 13 juillet 1906 qui est obligatoire pour tous les citoyens français qui y sont assujettis; que nous devons donc déclarer que D..., en congédiant S... pour ce motif, a fait de son droit de résiliation du contrat de louage un usage abusif, qu'il a ainsi commis une faute dont il doit réparation et qu'il y a lieu d'accorder à l'ouvrier des dommages-intérêts.

Fixe à 50 francs les dommages-intérêts que le patron devra payer à l'ouvrier congédié et le condamne, en outre, à acquitter les frais du procès.

Dissolution des Cortès

Madrid, 30 mars. — Le roi a signé un décret prononçant la dissolution des Cortès.

Les nouvelles chambres sont convoquées pour le 13 mai.

Au Conseil de Guerre de Nantes

Nantes, 30 mars. — Le conseil de guerre du 11e corps d'armée, réuni sous la présidence du lieutenant-colonel de Lagarde, a condamné à 5 ans de réclusion et à la dégradation militaire le soldat Pronier, du 2e régiment d'infanterie coloniale, qui, à Quessant, tira un coup de fusil sur son sergent, nommé Lucas, lequel était attablé dans une buvette. Motif de cet attentat : rivalité féminine.

Le sergent ne fut pas atteint. La responsabilité de l'accusé a été considérée comme atténuée.

Le même conseil a condamné à 5 ans de prison le réserviste antimilitariste Joseph Kerleau, coupable d'avoir proféré des cris séditieux sur la voie publique, et de rébellion aux agents et de bris d'objet de casernement.

L'ENTREVUE DE RAPALLO

Rome, 30 mars. — Au sujet de l'entrevue de Rapallo, entrevue qui a été retardée par une *indisposition du ministre italien* des affaires étrangères, la presse officieuse italienne et allemande est d'accord pour affirmer que la visite de M. Tittoni à M. de Bulow est essentiellement un acte de courtoisie et ne revêt pas de caractère politique. Cette interprétation répond probablement à la réalité, ce qui ne veut pas dire que la politique sera absente de l'entrevue de Rapallo.

Il est probable que le chancelier allemand et le ministre italien des affaires étrangères profiteront de cette rencontre pour s'entretenir de toutes les questions du moment, de la Conférence de La Haye, des relations de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche, enfin des affaires marocaines.

On est généralement d'accord dans les sphères politiques italiennes pour reconnaître que la question marocaine et l'occupation d'Oudjda ne sauraient donner lieu à aucune complication, et cela d'autant plus que tous les gouvernements reconnaissent la légitimité et même la nécessité de l'intervention française.

Un personnage diplomatique disait même à ce propos :

« Ce ne sont pas seulement les intérêts de la France que le gouvernement français défend. Ce sont ceux de toute l'Europe ».

Et, en effet, toutes les nations sont solidaires au Maroc et c'est seulement par l'unanimité de cette action européenne qu'on parviendra à rétablir l'ordre et la sécurité dans le Magreb. On peut donc envisager en France avec une parfaite tranquillité l'entrevue de Rapallo. Si même — ce qui est inadmissible — l'Allemagne entendait mettre des obstacles d'une façon ou de l'autre à l'intervention française, l'Italie ne la suivrait pas sur ce terrain. Elle restera donc fidèle à son attitude d'Algésiras, c'est-à-dire qu'elle maintiendra pour toutes les questions méditerranéennes l'entente loyale et sincère avec la France et l'Angleterre.

Congrès des Instituteurs

Nantes, 30 mars. — Le congrès des instituteurs a tenu aujourd'hui sa dernière séance.

En ce qui concerne les questions diverses, le congrès a décidé de s'associer au projet Malezart tendant à modifier l'application du classement par le pointage. Il a été également décidé que le prochain congrès, en témoignage de solidarité envers les instituteurs du Rhône, se tiendrait le vendredi qui précède Pâques.

Il a été en outre décidé que la Fédération se substituera au camarade Hingeart traduit au tribunal correctionnel par MM. Michel et Bontoux.

Au cours de cette séance de clôture, le citoyen Yvetot de la confédération générale du travail a pris la parole. Les congressistes se sont ensuite rendus à Chantenay pour assister à un dîner d'adieux.

Nantes, 30 mars. — Ce soir, dans sa séance de clôture, la fédération des instituteurs a voté un ordre du jour repoussant énergiquement le projet gouvernemental et affirmant une fois de plus sa résolution de conquérir le bénéfice intégral de la loi de 1884.

FEUILLETON DU 31 MARS. — N. 112.

FIÈVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

TROISIEME PARTIE

L'Enfer de Paris

[illegible]

Oiseaux de proie

— Je croyais, dit le clerc, que vous aviez à me parler de choses ?...

— Mystérieuses ?...

— Ou du moins qu'on n'aime pas à confier devant tout le monde...

— Pouh ! fit le baron, quand vous aurez un peu plus d'habitude, vous saurez, mon cher, qu'on n'est jamais plus seul qu'au milieu des foules... Ainsi, tenez, autour de nous, il y a une trentaine de dîneurs. Observez-les. Chacun est occupé pour son compte, celui-ci de sa camarade, la blonde rousse qui a de si jolies turquoises aux oreilles ; ces deux autres de quelque affaire dont ils causent avec animation... Personne ne songe à ses voisins, à moins que, parmi eux, il n'y ait de jolies femmes... Je pourrais vous proposer de tuer un oncle à succession, si j'en avais, qu'on ne s'en douterait même pas... Mais soyez tranquille, il ne s'agit pas de ça...

— De quoi alors ? demanda simplement Bernard Chavaroux.

On apporta les huîtres et le Saint-Emilion.

— Vous auriez peut-être préféré du Sauternes ? observa le baron.

— Ma foi, non. Ça m'est égal, dit l'autre apprivoisé tout à coup.

— Si je ne me trompe, reprit Saint-Aubin en attaquant vigoureusement ses marennes et en invitant son compagnon d'un geste familier à en faire autant, vous êtes venu ici avec des idées de fortune.

— Vous m'estimeriez un sot, s'il en était autrement. Oui, je tiens à gagner de l'argent, beaucoup même, si c'est possible, comme tous ceux qui sortent de leur province, je suppose, comme vous-même, monsieur le baron. Seulement entre nous il y a une différence...

— Laquelle ?

— C'est que vous êtes arrivé et que je ne le suis pas.

— Oh ! fit Saint-Aubin avec insouciance, il ne faut pas juger sur les apparences... J'ai vécu selon mes goûts, largement, mais je peux vous le dire, je n'ai rien amassé...

— Diable ! pensa Chavaroux, voilà une gaffe que je ne commettrai point.

Et s'adressant au baron :

— Vous exagérez... Rien, c'est bien peu de chose...

— La grande vie coûte cher...

— Le vin, le jeu, les belles !

— Eh oui ! le vin, le jeu, les belles... C'est le vieux dicton et il résume à peu près tout. Eh bien ! mon cher compatriote, il y a une furieuse différence entre ces trois causes de ruine. Le vin n'est pas cher même quand il est bon — goûtez-moi celui-là ! — Les femmes ne plument que les serins... Pour le jeu, je reconnais qu'il est plus dangereux... Et la preuve, c'est l'hécatombe de pauvres diables qu'il fait chaque jour, et parmi eux il y en a qui ne sont pas des imbéciles, votre serviteur par exemple.

— Alors, c'est le jeu qui ?...

— Surtout.

Le baron Maxime eut un geste de suprême indifférence.

— Qu'importe, dit-il, qu'on prodigue l'argent si on sait où en trouver...

— Et vous savez ?...

— Comme vous le saurez bientôt vous-même avec un peu plus d'expérience. Allez, je ne suis pas en peine de votre avenir.

— Mais...

— Du sang dont vous êtes on se tire aisément d'affaire... Avant dix ans, vous serez plus qu'à l'aise...

— Eh ! eh !

— Si... Vous trouverez votre voie... Vous ferez votre chemin et vous y comptez bien... Ce qu'il vous faudrait...

La phrase du baron resta suspendue.

Un garçon enlevait les coquilles d'huîtres, un autre apportait le potage.

Ils disparurent sans bruit, leur besogne faite, comme des sylphes.

— Vous disiez ? demanda Bernard Chavaroux.

— Je dis que ce qu'il vous faut, c'est une bonne somme destinée à vos opérations futures, à votre mise de fonds dans le notariat ou dans la spéculation... Entre nous, la spéculation vaudrait mieux... On va plus vite...

— Mais le notariat est plus sûr.

— Euh ! euh !... Je ne discute pas... Affaire de goûts !...

Bernard Chavaroux buvait du lait.

Le baron Maxime lui allait comme un gant. Il caressait la corde sensible... Ils avaient les mêmes idées, et puis le clerc sentait qu'il allait lui proposer la forte somme à laquelle il venait de faire allusion.

Saint-Aubin acheva :

— Un centaine de mille francs, par exemple.

Le cœur du digne fils de la Claudine bondit de joie, mais il se tenait sur la défensive.

— Deux cents vaudraient mieux, fit-il tranquillement.

Mais où voulait en venir son amphitryon ?

Bernard Chavaroux avait achevé son potage.

Il regarda fixement le baron dans les yeux

— Diable ! diable ! fit encore Saint-Aubin, moi qui avait cru l'éblouir. Il me paraît décidément plus fort que je ne pensais et surtout plus vorace ! Ce n'est pas un brochet, c'est un requin !

Et il parut s'occuper exclusivement du dîner.

Pendant quelque temps, il ne desserra les dents que pour dire à son invité :

— Comment trouvez-vous ces truites ?... Et ces perdreaux ?... Et ce bordeaux ?

Le clerc, à demi trompé par cette manœuvre, songeait :

— *Je l'aurai épouvanté... Il ne faut pas* être si exigeant ! Foutré ! si j'avais seulement cent beaux billets de mille !...

Ce fut lui qui, au dessert, remit l'affaire sur le tapis.

— Vous ne m'avez toujours pas dit ?...

— De quoi il s'agissait ?

Le clerc s'inclina.

— Voulez-vous un cigare ? demanda le baron Maxime en ouvrant devant lui un admirable petit objet de maroquin frappé d'initiales d'or. Ne vous gênez pas. Tout le monde fume ici et je vous demande la permission d'imiter cette blonde... Comment la trouvez-vous ?

Saint-Aubin désignait d'un geste discret la dame aux turquoises qui allumait une cigarette.

Bernard Chavaroux éluda la question.

Les cent mille francs du baron dansaient devant ses yeux.

— Vous comprenez, reprit-il tout entier à son idée, avant de fixer un chiffre dans une affaire, il faut connaître sa nature, le mal qu'elle donnera et enfin si le bénéfice est d'un chiffre ou d'un autre.

Le baron Maxime ne tergiversa pas.

— Je vous ai dit cent mille, déclara-t-il ; ce sera cent mille à forfait, et c'est un beau denier. En cas de succès seulement, bien entendu ! Ce sera richement payé pour vos renseignements.

— Si ce n'est que pour quelques paroles !.. dit Chavaroux, très conciliant.

— Acceptez-vous ?

— J'accepte.

— Si j'ai besoin de votre aide pour mener à bien l'entreprise et que le résultat soit bon, je doublerai la somme.

Les yeux du clerc brillèrent comme des lampes électriques.

Et dans son enthousiasme il s'écria, avec l'accent du pays natal :

— Marché conclu ! Cha va !

Le baron sourit.

— Voilà ce que c'est, dit-il. Vous avez eu l'intention d'épouser une certaine jeune fille...

— Renée Milton ?

— Justement. Vos projets n'ont pas abouti... En somme, elle n'a pas voulu de vous.

— C'est vrai.

— Elle a eu tort, je n'hésite pas à le reconnaître... Vous irez loin...

— Si je peux, dit Chavaroux.

— Mais enfin vous avez dû renoncer à ce mariage ?...

— Par force.

—Donc, vous pouvez être franc avec moi. Pourquoi vouliez-vous épouser cette Renée Milton ?

— Elle me plaisait...

— Comme femme ou comme héritière ? demanda Saint-Aubin.

— Mais...

— En deux mots, est-elle riche ?

— Oh ! non.

— Peut-être pas pour l'instant... Seulement vous pensiez qu'elle pouvait le devenir ?...

Bernard Chavaroux sourit.

— Peut-être, dit-il.

— Qui vous le faisait supposer ?

— Tout et rien.

— Mais encore ?...

— Des détails insignifiants, auxquels j'attachais de l'importance....

Le baron Maxime versa un petit verre de fine champagne à son invité, mais cette prévenance ne fit pas perdre le nord au fils de la Claudine.

— Pardon, observa-t-il. Dieu me garde de douter de la parole d'un honorable gentleman comme vous, mais nous sommes tous mortels. Qui me garantira les bénéfices que vous m'offrez ?

— Qui ?...

— Sans doute.

— *Ma bonne foi d'abord.*

— Elle est excellente, mais les maquignons disent chez nous que rien ne vaut une bonne parole d'honneur par écrit.

— Et vous en voudriez une ?

— Autant que possible.

Le baron tira de sa poche un petit portefeuille timbré comme son porte-cigares et y prit une carte sur laquelle il écrivit au crayon :

« Dans le cas où j'épouserais Mlle Renée Milton, je m'engage à verser à M. Bernard Chavaroux une somme de cent mille francs au minimum, et ce à titre de commission pour ses bons soins et offices. »

(A suivre).